

Règles de remboursements SUD Éducation

Votés en Assemblée Générale le 14 mars 2022, mis à jour le 13 mars 2023 et le 22 avril 2024

Participation aux journées de grève

Remboursements	Justificatifs nécessaires
Remboursement de 30 € pour les adhérent.e.s à partir de la 4e journée de grève de l'année scolaire (remise à 0 en septembre).	Envoi des fiches de paye sur lesquelles les grèves sont prélevées.
Remboursement de 30 € pour les AED et AESH adhérent.e.s dès le premier jour de grève.	Envoi des fiches de paye sur lesquelles les grèves sont prélevées.

Stages fédéralisés, instances fédérales : Conseil Fédéral, Commission, Groupe de Travail

Hébergements	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Nuit remboursée à hauteur de : - 80 € pour 1 personne (50 € de remboursement fédéral et complément de Sud Champagne Ardenne) - 120 € pour 2 personnes (100 € de remboursement fédéral et complément de Sud Champagne-Ardenne) - 150 € pour 3 personnes. (remboursement fédéral)	Sur présentation de la facture.
Repas (pas de remboursement par la trésorerie fédérale)	
Repas du midi remboursé à hauteur de 10 € par personne. Repas du soir remboursé à hauteur de 10 € par personne.	Sur présentation du ticket ou facture.
Déplacements (remboursements selon les règles fédérales)	
- Train SNCF 2ème classe remboursé intégralement.	- Train : Sur présentation du billet de train original, composté (pas de e-billet, demander un billet en gare si besoin)
- Voiture : 0,304 € du kilomètre.	Sur présentation d'un justificatif d'achat d'essence et un itinéraire imprimé sur un site de calcul d'itinéraires
- Tickets de métro remboursés également.	Sur présentation des tickets utilisés, de tickets + facturette d'achat d'un carnet ...

Instances locales : déplacements et repas pour accompagner un·e collègue, se rendre à une réunion intersyndicale, se réunir en bureau, tourner dans les établissements.

Hébergement	
Pas de remboursement	
Repas	
Remboursement à hauteur de 5 € par personne.	Sur présentation d'un ticket, d'une facture.
Déplacements	
- Train sur la base SNCF 2ème classe - Voiture sur la base de 0,25 € du kilomètre.	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.

Participation des adhérent·es aux stages de leur syndicat Sud Éducation CA

Déplacements	
- Train sur la base SNCF 2ème classe - Voiture sur la base de 0,25 € du kilomètre.	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.

Participation des adhérent·es à une manifestation départementale la plus proche pour représenter Sud Éducation ou Solidaires.

Déplacements	
- Voiture sur la base de 0,125 € du kilomètre.	- Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.

Participation des adhérent·es aux stages ouverts, non fédéralisés, extérieurs à la Champagne Ardenne

Hébergement	
- 1 à 2 personnes : 30 € par personne par nuit. - 3 à 4 personnes : 20 € par personne par nuit. - 5 à 10 personnes : 10 € par personne par nuit.	- Sur présentation de factures.
Déplacements	
Si 1 ou 2 personnes : Transport 80%, Si 3 ou 4 personnes : Transport 50% Si entre 5 et 10 personnes : Transport 30%	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.
Repas	
Pas de remboursement	

Remboursement des intervenant.e.s de nos stages

Hébergement	
Remboursement intégral d'un hôtel sur le lieu du stage (possibilité de proposer hébergement militant)	- Sur présentation de factures.
Déplacements	
Remboursement intégral du déplacement	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.
Repas	
- Remboursement à hauteur de 25 € pour le repas du soir pour les intervenant.e.s - Même montant au restaurant pour la / les personnes de Sud investies directement dans l'accueil (hébergement, et/ou transport, etc.) des intervenant.e.s.	- Sur présentation de factures.